

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°10 – DB du 12/04/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Budget Annexe Transport
Budget Primitif 2018**

Suite à la fin de la Délégation de Service Public de Transport et à la signature d'un marché public à compter du 1^{er} septembre 2005, un Budget Annexe spécifique retraçant l'activité Transport assujettie à la TVA a été créé en 2005.

Le Budget Annexe de l'exercice 2018 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint s'élève à **4 724 392,50 €**. La reprise anticipée des résultats 2017 est effectuée au budget primitif.

L'équilibre budgétaire de ce service est assuré par une subvention d'équilibre du budget général. Cette possibilité est offerte par dérogation à l'article L 2224-2 du CGCT et selon les dispositions prévues par la LOTI (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs), loi n°82-1153 du 30 décembre 1982, article 7-3.

Je vous propose d'adopter ce budget en dépenses et en recettes :

- au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement, avec définition d'opérations d'investissements,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le document budgétaire soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Annexe Transport 2018 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey tel qu'il est résumé ci-dessous :

Balance Générale BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2018		
Libellés	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 767 526,28 €	3 767 526,28 €
Section d'Investissement	956 866,22 €	956 866,22 €
TOTAL	4 724 392,50 €	4 724 392,50 €

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC